

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/0759de7f8397385827f37d17>

Date d'obtention : 2023-11-22 20:40:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Ne jamais consulter les images/vidéos intimes sur les appareils numériques des jeunes.
- Réduction du délai moyen de traitement (environ 4 jours).
- Cette méthode d'intervention permet d'augmenter le sentiment de sécurité chez les jeunes, leurs familles et intervenants scolaires (sécurité et bien-être).
- Seules les personnes ayant fait la formation peuvent utiliser la trousse Sexto.
- En tant que direction d'établissement, intervenir en respectant les aspects légaux.
- Je ne suis en aucun temps mandataire du service de police.
- Je dois dresser rapidement un portrait de la situation.
- En tant que direction d'école, je suis acteur de première ligne.
- Cette trousse d'intervention Sexto permet d'encadrer et d'uniformiser les interventions.
- L'utilisation de la trousse ne peut être en aucun temps considérée comme une technique d'enquête policière.
- La trousse est un outil permettant une prise en charge immédiate de cas de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Je dois me référer et utiliser les divers éléments contenus dans la trousse.
- Je dois suivre les étapes de la démarche d'intervention (aide-mémoire) et utiliser idéalement les sacs de confiscation de cellulaire.
- J'aurai aussi à ma disposition des documents d'information et de prévention pour guider les parents.
- Prise en charge rapide et efficace de la victime et des autres jeunes impliqués.
- Diminuer le risque de propagation des images intimes et les conséquences pour les jeunes impliqués.
- Je dois me référer à la trousse Sexto clé main pour guider ma démarche lorsque je serai confronté à une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Intervenir de façon structurée et méthodique selon les étapes de la démarche d'intervention explicitées dans la trousse d'intervention Sexto.
- Préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des autres jeunes impliqués.
- Traiter la jeune ayant partagé des images intimes d'elle-même comme une victime. Elle doit demeurer au coeur de l'intervention.